

Délibération N° 2021-77

Le Conseil d'administration, en sa séance du 29 octobre 2021, sous la présidence de Nathalie DOMPNIER Présidente

- Vu le Code de l'éducation et notamment ses article L712-3 ; L714-1 et D714-66à 69
- **Vu** les statuts de l'Université Lyon 2, adoptés par le conseil d'administration en sa séance du 27 avril 2018, modifiés ;
- **Vu** les statuts du service commun de formation continue, approuvés lors de la séance du Conseil d'administration du 27 juin 2014,

Prend la délibération suivante :

OBJET : Approbation de la révision des statuts du service commun de formation continue

Les administrateur/trices approuvent la révision des statuts du SCFC. Les dits statuts, consolidés après révision, sont joints en annexe à la présente délibération.

La présente délibération est approuvée à la majorité des membres présents et représentés.

Membres en exercice: 36

Quorum: 18

Présents et représentés : 31

<u>Dont</u>: Pour: 24 Abstentions: 7

Fait à Lyon, le 2 novembre 2021

La Présidente de l'Université Lyon 2

Nathalie DOMPNIER

La présente délibération sera publiée au recueil des délibérations et sur le site internet de l'Université à compter du 5 novembre 2021. La présente délibération peut faire l'objet :

- D'un recours gracieux devant l'auteur de l'acte. Ce recours doit être introduit dans un délai de deux mois à compter de sa publication si vous souhaitez pouvoir former un recours contentieux contre une décision de rejet de votre recours gracieux.
- D'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication Date de transmission au Recteur, chancelier des universités : 5 novembre 2021

Direction des affaires juridiques, institutionnelles et des marchés (DAJIM) Campus Berges du Rhône – 16, quai Claude Bernard – F69365-Lyon cedex 07 Téléphone : +33(0)4 78 69 74 58

dajim@univ-lyon2.fr - www.univ-lyon2.fr